

Versailles, le 25 septembre 2026

Fermeture de l'A13 : le Département demande des alternatives supplémentaires à la hauteur pour les Yvelinois

La fermeture de l'A13 à Saint-Cloud, annoncée du 16 novembre 2026 à la fin du mois d'août 2027, constitue une contrainte majeure pour l'accessibilité du territoire et les déplacements quotidiens des Yvelinois, habitants comme actifs.

Le Département reconnaît la nécessité des travaux de confortement du tunnel, mais regrette que leur annonce, fin juillet, ait laissé si peu de temps aux habitants, aux entreprises et aux collectivités pour s'organiser.

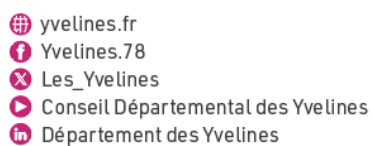
Le Département salue néanmoins la qualité de la concertation engagée par le préfet de région, ainsi que les engagements d'Île-de-France Mobilités pour renforcer les lignes de cars Express empruntant l'A14. Il restera toutefois très vigilant quant aux possibilités concrètes offertes aux automobilistes de se reporter vers les transports en commun, compte tenu des difficultés quotidiennes déjà rencontrées par les Yvelinois et régulièrement signalées par les élus du territoire. Une offre renforcée doit aussi être une offre fiable.

Réunie le 25 septembre, l'Assemblée départementale a adopté une motion qui fixe ses demandes et ses engagements :

- Étendre au Duplex de l'A86 une mesure tarifaire exceptionnelle de 3,50 € par trajet, comme fait par le passé, afin d'offrir une solution aux habitants du sud des Yvelines et de limiter l'engorgement des routes communales et départementales.
- Renforcer la qualité des transports en commun : régularité, capacité aux heures de pointe et information des voyageurs sur les lignes J, L, N et U et les RER A et C, tout en augmentant la capacité de la ligne Express 7815 pour garantir la desserte de Saint-Quentin-en-Yvelines.

- Reporter à 2028 les importants travaux de renouvellement ferroviaire prévus en 2027 sur les axes concernés, sous réserve des interventions indispensables à la sécurité, pour éviter de cumuler interruptions de trains et fermeture de l'A13

- Agir sur les chantiers routiers locaux. Le Département des Yvelines s'engage, aux côtés des intercommunalités concernées, amplifier la concertation organisée par l'Etat avec les communes sur le calendrier des travaux routiers locaux. Les chantiers susceptibles d'aggraver les difficultés sur les itinéraires de report seront, chaque fois que possible, décalés.



Yvelines
Le Département